

LE MOULIN DE LA MOULEYRETTE



Cognac, août 2022

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis du Moulin de la Mouleyrette,

Vous trouverez ci-après le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de notre association qui s'est tenue le vendredi 12 août 2022 à 17 heures, dans la salle de réunion communale.

Bien entendu nous restons à l'écoute de vos observations, et à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Encore un grand merci à tous et à bientôt.

Assemblée générale ordinaire du vendredi 12 août 2022 à 17 heures.

Par les soins du Conseil d'Administration les membres de l'association ont été invités en temps utile à participer à notre assemblée générale 2022.

La séance est ouverte à 17 heures, par Jean-Louis Desvignes, Président.

Pour le bureau sont présents :

Mesdames Claudine BONNEFILLE, Mireille VIALA, et Messieurs Philippe de ROBERT, Jean-Louis DESVIGNES.

Excusés : Paulette FERRIER, Annie TERNISIEN, Anne CAILLE, Muriel MENUET, Monique GRAS, Jean TROUCHAUD, Jean-Marie CAILLE, Laurent VIALA, Yann ROMANET, Jean-Marc DAUBOS, Jean-Philippe PIERRE.

Le Président fait part à l'assemblée du message reçu de Jean TROUCHAUD qui fait état de sa santé actuelle l'obligeant à rester chez lui, notamment à cause de la chaleur.

M. TROUCHAUD demande à être excusé à l'occasion de cette AGO et à être déchargé pour la suite de sa charge de membre du CA ; Il précise rester fidèle membre de l'association par ailleurs.

L'assemblée prend acte de cette situation, remercie beaucoup Jean TROUCHAUD pour son active participation aux travaux de notre Conseil ces dernières années, et lui souhaite un bon et solide rétablissement au cours de ces prochains jours.

Nous ont fait, en outre, le plaisir d'assister à cette AGO dix (10) autres membres de l'association.

Au total 14 personnes sont présentes et 27 représentées par les pouvoirs qu'elles ont fait parvenir à l'assemblée par voie postale ou bien par messagerie électronique. Les adhésions sont à ce jour au nombre de 48 (nombre total d'adhésions pour 2022 à confirmer en fin d'année).

L'assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer. (Discussion avec Mireille VIALA au sujet du nombre d'adhérents qui est effectivement important pour notre petite commune et notre association - 104 pour 2021 soit l'équivalent de 50 % de la population de Cognac).

Jean-Louis Desvignes préside l'assemblée. Il remercie les personnes présentes et toutes celles représentées qui, par leurs adhésions et les pouvoirs qu'elles nous adressent, soutiennent notre réalisation et participent à la vie et à l'activité de notre association.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour indiqué sur la convocation et présente le rapport moral et d'activité ainsi que les perspectives.

Rapport moral, d'activité et perspectives :

Ces deux dernières années nous commençons par parler de la situation sanitaire et des dispositions prises ou à prendre pour se protéger et protéger les autres. Cette année il semble que la situation soit moins critique mais restons quand même vigilants.

Où en sommes-nous cet été :

Les vicissitudes de chacune de nos vies, parfois difficiles à affronter, ne doivent pas nous empêcher de poursuivre notre projet autant que nous le pouvons, de l'améliorer si possible, pour le transmettre comme une belle réussite !

C'est chaque année un dynamisme renouvelé qu'il nous faut insuffler dans cette aventure, toujours dans le souvenir de ceux qui nous ont accompagné, et quitté depuis, et qui restent dans notre mémoire et notre cœur.

Notre rivière, la Coulègne, qui alimente le moulin, est à un niveau très bas, depuis déjà quelques temps et comme nous l'avions pensé nous avons des difficultés d'alimentation du bassin !

Nous faisons avec, et pouvons toujours le faire visiter sans le faire tourner comme nous l'avons déjà fait.

Nous ne sommes pas restés inactifs, même si tout ce qui était prévu à la suite de notre dernière AGO en août 2021 n'a pas été fait :

Le joint du boîtard et quelques autres travaux d'entretien restent encore à réaliser.

Nous avons effectué la remise en état de la vanne du bassin, remplacement du joint caoutchouc avec notre ami Francis Fayet, mais le résultat n'est pas celui espéré !

Il nous faut donc prévoir autre chose pour cette étanchéité : bétonnage du fond partie inférieure du bassin. (Intervention de Simon ALLIER, voir ci-après « Conseil d'Administration », qui propose de se charger des premiers contacts pour ce travail, contacter les Compagnons du Tour de France à Nîmes ?).

Pour le nettoyage des abords nous avons fait intervenir comme d'habitude l'entreprise Rémy HEBRARD de Soudorgues, pour quelques heures de débroussaillage.

Cette année pas de chantier d'insertion afin de poursuivre les petits travaux, notamment de peinture, entamés l'an passé : à suivre...

Une bonne nouvelle : Grâce à l'intervention de notre trésorier Philippe de ROBERT nous avons obtenu de l'administration fiscale que notre association, dans le cadre de la restauration du moulin, soit reconnue

éligible au bénéfice des articles 200 et 238bis du CGI (dons effectués à l'association **ouvrant droit aux avantages fiscaux** en faveur du mécénat).

Ainsi nous pouvons désormais délivrer à nos adhérents et donateurs le reçu fiscal qui leur permettra de déclarer, pour l'année considérée, le montant de leurs versements et dons à l'association, et d'obtenir la réduction d'impôt correspondante.

Rappel des modalités de règlement : - Contacts le samedi matin sur le marché de Cognac,

- Espèces, ou par chèque bancaire à l'ordre de l'association Le Moulin de la Mouleyrette,

- Par virement bancaire : **IBAN : FR17 2004 1010 0907 6855 3E03 014 BIC : PSSTFRPPMON**

Vous recevrez en retour, votre **reçu fiscal /carte d'adhérent 2022**.

Le président remercie bien vivement tous ceux qui, tout au long de ces années, ont participé à ce succès en apportant leurs aides financières (commune de Cognac, structures publiques et privées) et surtout tous ceux qui, en adhérant fidèlement chaque année à l'association, ont contribué à sa pérennité et à son dynamisme toujours renouvelé !

Le marché du samedi matin a repris ; c'est l'occasion de s'y retrouver, pendant quelques semaines, autour de notre stand, pour un petit moment de convivialité et enregistrer vos adhésions comme d'habitude.

Les visites du moulin ont bien repris ces temps-ci (remerciements à Mireille, Jean-Philippe et Philippe qui ont assuré ces visites), et puis le 14 juillet avec la balade et le casse-croûte des chasseurs).

Au sujet des visites du moulin : la parole à Mireille VIALA : discussion sur le nombre de visiteurs, les modalités et les tarifs. (pour Mireille 17 personnes, visites gratuites de personnes handicapées).

Curage du bassin : rien de prévu pour le moment, à surveiller pour l'année prochaine et avec le bétonnage d'étanchéité.

Les idées évoquées pendant les dernières AGO restent d'actualité : contacter un meunier en exercice, et la fédération des amis des moulins.

Les rendez-vous traditionnels de l'été :

Le samedi matin : adhésions sur le marché de Cognac ;

Pas de visites le samedi matin mais prises de RV pour le lendemain dimanche matin ou un autre jour de la semaine ou sur demande et RV à un autre moment.

La journée du 14 juillet : visite le matin avec casse-croûte sur place à 10 heures 30 avec l'association des chasseurs : elle a pu avoir lieu cette année et a connu un beau succès avec de nombreux participants : plus d'une vingtaine comme d'habitude !

Aujourd'hui vendredi 12 août à 17 heures : Assemblée Générale Ordinaire de l'Association.

Participation aux journées du patrimoine (les 17 et 18 septembre), les deux après-midi de 15h à 18h, à confirmer.

(Le détail des diverses manifestations estivales dans notre commune vous sera communiqué en temps utile)

Ne manquez pas de consulter les panneaux d'affichage, et de nous communiquer vos adresses électroniques, nous pourrions ainsi vous tenir informés plus facilement et rapidement :

Adresse de l'association : moulinde lamouleyrette@gmail.com

Différents autres rappels :

Rendez-vous sur le site internet toujours d'actualité : moulin.mouleyrette.free.fr

Les classeurs des photos de la restauration réalisées par Jacques Bonnefille, ainsi que les vidéos des restaurations du moulin de Castel, à La Rouquette, le moulin de M. VIALA, et de notre restauration, sont disponibles, à la demande, sur clé USB. Remarque habituelle de Mireille à ce sujet : ne pas publier sur internet pour éviter tout risque de piratage (à réserver à un usage privé).

Les cartes postales : à voir, à faire connaître, et à acheter !

Manifestez-vous si vous êtes intéressé par l'aspect technique du fonctionnement du moulin, et à bientôt sur place !

Mireille insiste sur la question de la sécurité dans l'accès au moulin, notamment coté RD sur le bassin : nous avons fait au mieux mais il y aura toujours des « indisciplinés, casse-cou » pour essayer de franchir malgré tout le grillage ou toute autre forme de système de sécurité. Que faire de plus ?

A prévoir (Ph. DE ROBERT) une signalétique pour préciser que l'accès au moulin doit exclusivement se faire par le chemin existant et balisé à cet effet.

Contactez M. Jean CAZALET qui pourrait nous procurer les panneaux nécessaires.

Remerciements :

Le Président renouvelle ses remerciements à tous les intervenants au succès de notre moulin, et notamment à toute l'équipe de la municipalité de Cognac.

Egalement à : Anne et Jean-Marie CAILLE, Laurence CAILLE et Eric KIENNEMANN pour la maintenance du site Internet.

(A ce sujet Jean-Louis indique qu'il y a quelques jours, le 14 juillet, il a rencontré nos amis les CAILLE qui ne seraient pas opposés, a priori, à ce que quelqu'un d'autre reprenne la gestion du site internet : Lisa ALLIER s'est proposée pour cette gestion du site.

Remerciements encore à tous ceux qui ont permis au projet de se concrétiser : Conseil Départemental du Gard, Région Languedoc Roussillon (Occitanie), Parc National des Cévennes, Fondation RTE, vitrages St Gobain.

Bien entendu tous les membres de notre association qui marquent, sans défaillance chaque année, par leurs nombreuses adhésions, leurs encouragements et leur soutien.

Enfin aux membres de notre bureau qui participent tous d'une manière ou d'une autre à cette bonne marche de notre association.

Discussion sur les différentes questions évoquées avant de passer au vote.

Le rapport moral du Président est soumis aux voix et adopté à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée.

Rapport financier :

La parole est à Philippe de Robert, trésorier.

Quelques mots sur les nécessaires conditions de la reprise de la comptabilité par le nouveau trésorier, remise à zéro des comptes en 2021, état des finances, trouvées saines, etc...

Puis Philippe présente la situation financière actuelle de notre association :

2021 : 104 adhésions, bon résultat pour Cognac, voir discussion ci-dessus.

2021 (définitif) :

Charges :

1) Assurances :	406,00 euros
2) Frais bancaires (LBP) :	78,00 euros
3) Loyer (commune) :	néant
4) Travaux *	
5) Achats cartes postales	00 euros
6) Frais (timbres, copies)	00 euros
7) Divers	

Total charges : 484,00 euros

Produits :

1) Adhésions :	1 065,00 euros (1)
2) Visites / ventes :	33,00 euros
3) Subventions :	néant
4) Produits bancaires :	62,29 euros
5) Dons :	
6) Manifestations :	
7) Divers :	

Total produits : 1 160,29 euros

Résultat : bénéfice : 676,29 euros

Explications : travaux non facturés (don) par l'entreprise HEBRARD (Détail des travaux : Débroussaillage)

Remerciements à l'entreprise HEBRARD pour ce geste au profit de notre association !

(1) : Une partie du montant des adhésions 2021 a été réglée en espèces, et au total la somme de 570,00 euros, n'a pas été comptabilisé en 2021 : cette somme sera versée sur le compte en 2022, comme somme exceptionnelle reportée sur l'exercice 2022. Cette régularisation permettant de repartir à zéro pour 2022.

Longue discussion sur la provenance et le sort de cette somme : toutes précisions sont apportées à l'assemblée par les divers participants :

D'où provient-elle ? : adhésions réglées en espèces, ventes de cartes postales, visites, petits dons faits à toutes occasions, etc. Somme à faire donc figurer en 2022 en excédent sur les exercices précédents.

2022 (prévisions):

Mêmes chiffres prévus que pour 2021 : nombre d'adhérents, mêmes entrées, mêmes sorties, sauf évidemment sortie exceptionnelle non chiffrée par définition, pour l'étanchéité du bassin, à suivre ...

-Avoirs sur nos comptes : Au 12 août 2022

o 4 211,66 euros sur le compte courant (au 29/07/2022)

o 12 520,01 euros sur le livret A.

Ce qui permettra d'avoir une dépense cette année relativement importante, si nécessaire, pour les travaux sur le bassin (l'argent d'une association étant fait pour être dépensé -à bon escient bien sûr !)

Rappel : comme chaque année ce sont les **adhésions et dons** qui permettent d'assurer tous nos engagements : **c'est très important pour nous, merci à tous !**

Vote sur l'approbation des comptes 2021 au vu de la situation définitive ci-dessus : adopté à l'unanimité.

Questions et discussions sur le rapport financier 2022 :

Éléments plus complets en fin d'année civile : report du vote sur cette situation financière à la prochaine AGO (2023)

Philippe de ROBERT précise que dorénavant toutes les associations devront fournir à l'administration fiscale, chaque année, un document concernant leur activité financière et notamment le nombre d'adhérents ; à préciser.

Discussion sur l'assurance de l'association : le bureau confirme que les activités de l'association sont assurées en responsabilité civile.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année 2022 sont renouvelables, élus en 2019 :

Mireille VIALA, Jean-Marie CAILLE, Muriel MENUET, sont renouvelées à l'unanimité ;
Paulette FERRIER, qui ne s'est pas manifestée, sera interrogée à ce sujet (discussion).

Claudine BONNEFILLE, présente, fait connaître sa décision de se retirer du Conseil d'Administration :
L'assemblée prend acte de cette décision et remercie bien vivement Claudine pour sa participation active à notre conseil, ces dernières années.

Jean TROUCHAUD a fait également part de sa décision de se retirer du CA (voir ci-dessus "personnes excusées"); L'assemblée lui renouvelle ses remerciements.

Laurent VIALA fait connaître également, par Mireille, sa décision de se retirer du Conseil d'Administration en raison de son actuel éloignement professionnel : l'assemblée en prend acte et remercie Laurent.

Discussion : nouveaux adhérents qui ont manifesté leur intérêt : Simon ALLIER, Marc CHAZOT.
Ils sont tous deux élus à l'unanimité et vivement remerciés par l'assemblée.

Simon ALLIER est membre du Conseil d'Administration sans affectation particulière (pour le moment-note du rédacteur ...)

Poste de trésorier adjoint : ce poste est dévolu à Marc CHAZOT qui l'accepte et pourra ainsi épauler Philippe de ROBERT.

Un grand merci à toutes et tous !

Voici donc la composition actualisée du conseil d'administration pour 2022/2023 :

Président : Jean-Louis DESVIGNES, réélu en 2020, renouvelable en 2023

- Vice-Président(e) : poste à pourvoir
- Secrétaire : Mireille VIALA, réélue en 2022, renouvelable en 2025
- Secrétaire adjoint : Anne CAILLE, réélue en 2020, renouvelable en 2023
- Trésorier : Philippe DE ROBERT, élu en 2021, renouvelable en 2024
- Trésorier adjoint : Marc CHAZOT, élu en 2022, renouvelable en 2025

• Membres du bureau :

Annie TERNISIEN, réélue en 2020, renouvelable en 2023

Jean-Marie CAILLE réélu en 2022 renouvelable en 2025

Paulette FERRIER, en instance

Monique GRAS, élue en 2020, renouvelable en 2023

Yann ROMANET, réélu en 2021, renouvelable en 2024

Jean-Marc DAUBOS, réélu en 2021, renouvelable en 2024

Muriel MENUET, élue en 2022, renouvelable en 2025

Jean-Philippe PIERRE, élu en 2021, renouvelable en 2024

Simon ALLIER, élu en 2022, renouvelable en 2025

Remerciements à tous.

Questions diverses/réponses, remarques et suggestions, projets, perspectives

Intervention et question de Simon ALLIER : sommes nous à la recherche d'entreprise(s) susceptibles de faire divers travaux sur le moulin ? Discussion à ce sujet entre tous les participants, propositions, etc. (Éolienne, sentier botanique, éclairage électrique, glacière, conservation de l'eau, petit centre d'énergies renouvelables, divers projets sont évoqués compte tenu de l'actualité)

Fixation des tarifs et modes de fonctionnement :

tarifs : maintien du prix de la visite (2,00 euro et 1,50 euro par groupe de 10)

et mode de fonctionnement à discuter : qui sera disponible pour faire visiter et fonctionner le moulin ?

Cotisation à l'association maintenue à 10 euros (discussion habituelle à ce sujet).

Chantier d'insertion nous sommes toujours preneurs. Il y aura toujours à faire sur les abords, mais aussi à l'intérieur : travaux d'entretien, peinture (porte, roudet, garde-corps), etc.

L'association prendra en charge l'achat du matériel nécessaire : peinture, lasure, etc.

Formation de personnes volontaires et susceptibles de faire visiter le moulin (Simon et Marc se manifestent, donc prévoir formation, et communication des documents et vidéos que nous avons à ce sujet).

Rappel : préparer une fiche mémo pour aider aux visites du moulin (Mireille).

Discussion sur la nécessité de penser à archiver les documents concernant le moulin, notamment ceux retraçant l'histoire du moulin et puis les étapes de la restauration actuelle.

Disponible : traduction en Anglais et en Allemand par Anne et Emma LEVI de nos documents historique de la restauration et coupe du mécanisme avec le nom des différentes pièces.

Autres questions diverses :

Toujours d'actualité à la suite de l'intervention de M. TROUCHAUD en 2019 :

Solliciter la participation ou le parrainage d'un membre d'honneur connu à rechercher dans nos relations, afin de dynamiser notre conseil d'administration et la notoriété de notre association.

Il est finalement constaté la difficulté de cette démarche mais nous devons tous avoir cette idée à l'esprit, au cas où ... (longue discussion et diverses nouvelles propositions).

Rappels divers :

Concernant la diffusion de nos comptes rendus AGO et autres informations, nos adhérents (et nos futurs adhérents) qui disposent d'une adresse électronique peuvent nous la faire connaître :

ATTENTION désormais : Nouvelle adresse de l'association :
mouindelamouleyrette@gmail.com

Vous pourrez ainsi recevoir nos communications plus rapidement. Bien entendu pour les autres une distribution « papier » sera toujours faite sur le secteur de Cognac ou le cas échéant par la Poste.

La cache déposée par des adhérents, amateurs de géocaching, sous le pseudonyme de Jean Meunier, est toujours en place sous la définition et l'adresse Internet :

https://www.geocaching.com/geocache/GC5AGVX_moulin-de-la-mouleyrette

Concernant les visites : elles sont proposées en ce moment sur rendez-vous. Contacts :

- **Mairie de Cognac (heures ouvrables) : 04 66 85 27 88**
- **Café de Cognac : 04 66 85 28 84**
- **Mireille Viala : 09 67 06 38 58**
- **Jean-Louis Desvignes : 06 84 66 45 72**
- **Philippe DE ROBERT : 06 13 61 10 72**
- **Jean-Philippe PIERRE : 06 30 09 44 14.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, le président remercie à nouveau tous les participants et ceux qui soutiennent l'association. La séance est levée à 18h 30.

Association loi 1901, n° W303001042 (ex 1256), 21-10-1991, sous-préfecture d' Alès (Gard).

Adresse postale : chez Jean-Louis Desvignes, cidex 2150, 30460 COGNAC.

mouindelamouleyrette@gmail.com

Site : moulin.mouleyrette.free.fr

Association « LE MOULIN DE LA MOULEYRETTE »



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Août 2022

-Président : Jean-Louis DESVIGNES, réélu en 2020, renouvelable en 2023

La Gurailier, cidex 2150, 30460 COGNAC

-Secrétaire : Mireille VIALA, réélue en 2022, renouvelable en 2025

L'Hoste, 30460 COGNAC

-Secrétaire adjointe : Anne CAILLE, réélue en 2020, renouvelable en 2023

210, Rue Jean de Bologne, 59500 DOUAI

-Trésorier : Philippe DE ROBERT, élu en 2021 renouvelable en 2024

Lascours, 30460 COGNAC

-Trésorier adjoint : Marc CHAZOT, élu en 2022 renouvelable en 2025

La Gurailier, cidex 2150, 30460 COGNAC

-Membres du bureau :

Annie TERNISIEN, réélue en 2020, renouvelable en 2023

Jean-Marie CAILLE réélu en 2022 renouvelable en 2025

Paulette FERRIER, en instance

Monique GRAS, élue en 2020, renouvelable en 2023

Yann ROMANET, réélu en 2021, renouvelable en 2024

Jean-Marc DAUBOS, réélu en 2021, renouvelable en 2024

Muriel MENUET, élue en 2019, renouvelable en 2022

Jean-Philippe PIERRE, élu en 2021, renouvelable en 2024

Simon ALLIER, élu en 2022, renouvelable en 2025.

Association loi 1901, n° W303001042 (ex 1256), 21-10-1991, sous-préfecture d' Alès (Gard).

Adresse postale : chez Jean-Louis Desvignes, cidex 2150, 30460 COGNAC.

moulindelamouleyrette@gmail.com

Site : moulin.mouleyrette.free.fr
